

QUÉBEC, le 8 novembre 1875.

EXCELLENCE.—Permettez-moi de recommander à la favorable considération de V. E. la requête des Frères des Ecoles Chrétiennes, demandant un Acte d'incorporation.

Depuis une trentaine d'années qu'ils sont établis en ce pays, ils ont rendu des services inappréciables à cette Province, en formant, chaque année, le cœur aussi bien que l'intelligence de bien des milliers d'enfants.

En accédant à cette juste demande, la législature de cette Province fera un acte de reconnaissance pour les services passés, et ouvrira, pour l'avenir, la voie à des bienfaits plus signalés et à des services plus grands encore.

Comptant avec assurance, etc.,

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC. †

MONTRÉAL, le 8 novembre 1875.

CHER FRÈRE.—J'apprends qu'il est question pour vous de faire application à la Législature pour demander l'incorporation des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Je me réjouis beaucoup de cette nouvelle, parce que je vois, par là, que l'on pense sérieusement à donner encore plus de vie et d'importance à une Institution qui rend, depuis longtemps, tant et de si grands services à l'éducation soignée et religieuse qui convient si bien à notre bon peuple.....

Veuillez bien croire à toute ma sympathie et à celle du clergé. Nous prions la divine Providence de vouloir bien disposer tous les cœurs pour que toutes les difficultés soient écartées.

Dans cet espoir, je demeure, etc.,

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES, le 6 nov. 1875.

MON TRÈS-CHER FRÈRE.—J'apprends avec plaisir que vous avez l'intention de vous adresser à la législature de Québec pour en obtenir un Acte d'incorporation afin de donner une existence légale à votre Institut dans cette Province. C'est une pensée dont je vous félicite, et cette mesure ne manquera pas d'avoir les plus heureux résultats pour l'affermissement et la prospérité de votre œuvre ici, en lui permettant d'acquiescer plus facilement et de consacrer sans risque les fonds nécessaires à son soutien convenable et à son entier développement.

Tout le monde connaît les services précieux et immenses que vous avez déjà rendus à la jeunesse de notre pays dans les différentes localités qui ont eu l'avantage de posséder quelques-uns de vos établissements; et pour ma part, je suis heureux de profiter de cette occasion pour le reconnaître hautement et vous exprimer toute ma reconnaissance, en ce qui concerne la ville des Trois-Rivières surtout. Car j'ai pu y suivre de plus près l'action bienfaisante de vos écoles sur les jeunes gens qui les fréquentent, et les avantages précieux qu'ils en retirent.

Recevez, etc.,

† L. T. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

SÉMINAIRE DE MONTRÉAL, le 10 nov. 1875.

CHER ET VÉNÉRÉ FRÈRE VISITEUR,

.....
Votre société est aujourd'hui parfaitement connue et grandement appréciée dans toute l'étendue de la Puissance: tous les jours, nous entendons louer la bonne tenue des écoles des Frères, et exalter les services importants que, par là, ils rendent à tout le pays. Mais jusqu'ici, vos chers Frères ont négligé de se faire reconnaître par l'autorité civile, et cela pouvait avoir des inconvénients que je n'ai pas besoin de vous signaler. Je vous engage de tout mon pouvoir à ne pas différer plus longtemps à demander cette reconnaissance légale.
.....

J. A. BAILE, *Supérieur*.